



DIARIO

DEL GOBIERNO DE CATALUÑA Y DE BARCELONA,

DEL JUEVES 28 DE NOVIEMBRE DE 1811.

S. Gregorio III Papa.

Las Q. H. están en la Ig. de San Cayetano; se reserva à las cinco de la tarde.

D I A.	TERMÓMETRO.	BARÓMETRO.	VIENT. Y ADMÓSFERA
26 á las 11 de la noc.	7 grad. 9	28 p. 3 l. 3	N.O Sereno.
27 á las 7 de la mañ.	6 9	28 3 1	O.Idem.
27 á las 2 de la tard.	9 1	28 3 1	N. O. Id.

NUMERO SECOND

de l'Observateur Catalan.

Je me trouvais, après la chute de Tarragone, dans un certain endroit de Caralogne; comme les gens du pays sont très reculés sur la civilité, on me signifia que si je ne me mettais à table ronde, je serais exposé à jeûner. Quoique je n'aime pas beaucoup les sociétés bruyantes, me trouvant fatigué par la route que je venais de faire, et ayant envie de prendre quelque nourriture, je fus obligé de me joindre à plus d'une vingtaine de personnes, car sans cela je ne pouvais manger qu'en allant à un autre village. Je m'assis à tout hasard, et j'entendis les différentes conversations qu'eurent les personnes qui étaient avec moi. J'écoutais et prenais note de tout. Des officiers parlèrent avec emphase des grands projets qu'avait le gouvernement espagnol pour réparer leurs déroutes et la perte d'une place intéressante, qu'ils venaient de perdre.

Un particulier qui était à table, et qui avait l'air d'un fabricant ou d'un artisan de Barcelone, dit aux officiers; » Je désirerais savoir de vous qui êtes restés à Tarragone jusqu'à ce qu'on en a commencé le siège, et qui par conséquent devriez savoir ce qui s'y est passé mieux que moi qui ne fais que sortir de Barcelone; je désirerais savoir, dis je, à quoi servaient les ordres répétés qu'on donna pour empêcher la sortie des produits des manufactures de Barcelone. » Un colonel lui répondit. » La raison qui faisait rendre ces arrêtés est bien claire; on voulait empêcher la jeunesse catalane de se réfugier à Barcelone,

NUMERO SEGUNDO

del Observador Catalan.

Me hallaba en cierto pueblo de Cataluña, pocos dias despues de la caída de Tarragona. Como la policia está tan atrasada entre esas gentes, se me dixo que los que no se entablasen tendrian que ayunar. Yo aunque no soy amigo de broma, viéndome cansado de la jornada que habia hecho, y apretándome el apetito, tube que juntarme à unas veynte y tantas personas, pues de otro modo me era imposible comer, hasta haber llegado à otro pueblo. Sentámonos à la buena de Dios, y fueron varias las conversaciones que se suscitaron entre aquellas gentes. Yo callaba y notaba. Unos oficiales hablaron muy enfáticamente de los grandes proyectos que iba à hacer el gobierno español para resarcir la derrota, y la pérdida de tan interesante plaza como acababa de caer.

Un paisano que se hallaba en la mesa el qual en el aspecto era fabricante, ó artesano de Barcelona, dixo à los oficiales = » Desearia sobre manera que Vms., que estubieron en Tarragona hasta que se empezó el sitio, con cuyo motivo tendrian lugar de saber lo que allá se pasaba mejor que yo, pues hasta ahora no habia salido de Barcelona, desearia digo que Vms. me explicáran en que se fundaban las repetidas órdenes que se expidieron para impedir la salida de las manufacturas barcelonesas. = Respondió un coronel. = Caballero eso es muy claro. La razon que dirigia estos decretos, era la de

où elle aurait pu trouver à travailler ; et il n'y a pas de doute qu'elle n'y eût été, quelque peur qu'on lui fit que les français pendaient les espagnols par douzaines et sans motif, qu'ils fesaient marcher les jeunes gens au Nord, ou qu'ils avaient une conscription décrétée pour le mois suivant, ou enfin mille autres sottises de ce genre qu'on a si souvent publiées dans les journaux etc. Vous voyez de combien de finesses on doit se servir pour arracher les quintos de leurs maisons ; et à peine savent-ils l'exercice qu'ils ont déjà déserté. » — Il y a bien plus, dit un médecin de village, tout en prenant une prise de tabac, fronçant ses sourcils, et éternuant avec si peu de précaution qu'il tacha avec sa morve la robe d'une dame d'un officier qui était à son côté, et qui dissimula prudemment, s'essuyant du mieux qui lui fut possible ; il y a plus encore : ce fut un projet excellent pour réduire à zéro les droits de sortie que les douanes françaises perçoivent à Barcelone. » — Un négociant qui attendait-là des fonds qui devaient lui arriver d'Amérique dit. » Tout ce que viennent de dire ces messieurs, me paraît extrêmement juste ; mais je connais des motifs qui valent mieux que ceux là. Telle est la préférence qu'on devait donner aux marchandises de ceux qui, pour ne pas vivre avec les français, avaient abandonné leur ancien domicile, pour s'établir à Reus, à Marató, à Villefranche etc. etc. C'est ceux-là qui sollicitèrent cet arrêté, et le gouvernement les crut dignes de sa protection. » Celui qui avait fait cette demande restait étonné de voir qu'on trouvât tant de raisons pour une chose qui, selon je sus ensuite, lui paraissait absolument injuste. Le souper finit enfin, les convives se séparèrent, et je cherchai à lier conversation avec celui qui avait fait la première demande. » Que pensez-vous, lui dis-je, des nombreuses réponses qu'on vous a faites ? Etes-vous satisfait de si puissantes raisons ? — Non, me répondit-il ; tout ce qu'on a dit n'est, selon moi, qu'extravagance ; et je m'aperçois à présent que de tels hommes ne sauveront jamais la patrie. La Catalogne serait bien malheureuse si ceux qui composent actuellement les juntas devaient la gouverner longtemps. Je ne doute pas que beaucoup de jeunes gens ne fussent venus à Barcelone, s'ils y eussent trouvé de quoi s'occuper ; mais cela prouverait seulement que le pays désire la tranquillité et non la guerre ; que tous cherchent à travailler dans le sein de la paix. Obliger le monde à quitter le lieu de son domicile, ne peut que l'exaspérer, et le forcer, il est vrai, à prendre les armes contre son gré. Mais dans les guerres intérieures, si le jeune soldat se bat avec répugnance, il est certain qu'au lieu de vaincre il abandonnera le champ de bataille le plutôt qui pourra ; car il ne voit

éviter que les jeunes catalanes sachant que en Barcelona habia que trabajar, se refugiasen en aquella ciudad ; pues nadie duda que al instante irian allí por mas que se les dixera que los franceses ahorcan la gente à docenas sin motivo alguno, ó bien que se llevan la juventud al Norte, ó que tienen decretada la conscripcion para el mes que viene, con las demas sandeces de este jaez, que tan amenudo se han publicado en los diarios etc. Ya vé Vm. quantas trampas se han de usar para sacar de sus casas los quintos, que à penas saben el exercicio, quando han desertado ya. » Todavía hay mas, dixo un médico de aldea, tomando un polvo, atqueando las cejas, estornuando tres ó quatro veces, con tan poca cortesía que manchó con su saliva y excrementos narizales un rico vestido de percale blanca de una señora oficialita que estaba à su lado, la qual por prudencia disimuló, y procuró limpiarse lo mejor que pudo. — Todavía hay mas. Este fué un excelente proyecto para hacer que los derechos de aduana que perciben los franceses en la extraccion de manufacturas de Barcelona fuesen reducidos à la nada. » Un comerciante que segun anteriormente habia dicho, se hallaba allí aguardando caudales de América, dixo : » Quanto los señores han dicho, me parece mas que justo, pero yo todavia encuentro motivos mas relevantes que estos. Tales son el derecho que tenian à ser preferidos en el despacho de sus mercaderías, todos aquellos que por no vivir entre franceses habian abandonado el lugar de su antiguo domicilio, y se habian situado en Reus, Marató, Villanueva, etc. etc. Estos lo solicitaron, y el gobierno les creyó dignos de su protección. Et que habia hecho la pregunta, parecia atónito, sin duda de que hubiese tantos motivos para lo que à él, segun conocí, y despues supe, le parecia sumamente injusto. Fuese acabando la comida ; los huéspedes se separaron, y yo procuré entrar en conversacion con el de la pregunta. ¿Qué le ha parecido à Vm. de las respuestas que le han dado, (le dije) con tanta abundancia ? ¿Estará Vm. satisfecho de tan poderosas razones. — Nada de esto. — Me respondió. » Quanto dixerón es à mi ver un conjunto de disparates, y ahora veo que no son esas gentes las que han de salvar la patria. Seria sobremanera desgraciada la Cataluña, si hubiesen de gobernarla largo tiempo los que componen ahora sus actuales juntas. No dudo que si en Barcelona hubiese habido mas que trabajar, infinitos jóvenes se habrian ido allí ; pero esto no prueba sino que el país quiere la tranquilidad, y no la guerra ; que solo desea poder trabajar con sosiego. Luego el estrechar la gente à que no viva en la ciudad de su domicilio, no era mas que para exasperarla y precisarla à que tome las armas contra toda su voluntad. En

pas que l'honneur national coure le moindre danger ; mais il s'aperçoit que tout se réduit à défendre un parti , et non la patrie.

La seconde raison qu'on a donnée d'empêcher les français de percevoir les droits de douane me paraît encore plus extravagante ; car si les droits qu'on paye ne peuvent pas couvrir les dépenses, tout Gouvernement , et surtout le militaire, peut imposer des contributions dont la perception ne leur coûte rien , si ce n'est quelque mouvement de troupes pour les négligens. Que devons-nous penser du plan d'exclure du commerce les marchandises de Barcelone , pour protéger les fabricants qui ont émigré de cette ville ? il semble que ces gens veulent tout réduire à feu et à sang. C'est donc eux qui veulent la guerre, et non la province. Qu'on ne cherche plus à nous prôner l'enthousiasme général qui existe contre les français , puisque pour former leurs éphémères armées , ils faut avoir recours à tant de mensonges , à tant de finesses , à tant de séduction , et enfin à la force. N'est-ce pas un délire affreux que de prétendre que les artisans honnêtes de Barcelone , ces personnes qui sont restées chez elles , ayant soin de l'éducation chrétienne de leur famille , et travaillant pour la nourrir , abandonnent leur domicile où ils jouissent d'une parfaite tranquillité , pour aller dans des endroits ouverts , où ils sont exposés à tous les maux d'une guerre intestine ? Combien je connais de personnes qui sont mortes pour avoir obéi aux ordres de ces juntas , qui veulent qu'on abandonne les habitations toutes les fois que les français se présentent. Tant de familles désolées qui pleurent la mort d'un père , d'une mère ou d'un frère , qui était leur unique soutien , ne demandent elles pas vengeance au ciel contre les auteurs de si grands maux ? Pourront-ils jamais rendre à la Catalogne ce nombre considérable de personnes qui a péri par suite de leurs ordres insensés ? Ah ! pleurons , mon ami , pleurons sur de si grands malheurs !... » On vint l'avertir alors que son cheval était sellé. Il s'en alla pénétré de douleur , et marcha avec la plus grande promptitude. Quelle peine , me dis-je à moi-même , cet homme ne doit-il pas ressentir ; et combien il est persuadé d'avoir raison , puisque sans me connaître il a l'indiscrétion de me confier ses sentimens ! O vérité ! rien ne peut te résister dans l'ame des gens de bien !

las guerras interiores, si el soldado visiera no pelea con odio y gana , es cierto que lexos de vencer , abandonara el campo tan presto como pueda , pues no halla que el honor nacional corra el menor riesgo , si solo que todo se reduce à matarse en defensa de un partido , no por la patria.

» La segunda razon , esto es , la de evitar que los franceses cobren derechos de aduana , me parece mas tonta todavia ; pues si estos productos no bastasen à los gastos , tienen , como todo Gobierno , y particularmente si es militar , el derecho de imponer contribuciones à los pueblos , cuyo cobro , tratando de los renitentes , no les cuesta mas si quisieren que algun movimiento de tropas. ¿ Y qué diremos del excluir las mercaderías barcelonesas , para proteger à los que emigraron de dicha ciudad ? Parece que esa gente lo intenta reducir todo à furor y encarnizamiento. Digan pues que son ellos los que quieren la guerra , no la provincia. No nos embauquen con abultar el entusiasmo general contra los franceses , pues para formar esos efimeros exércitos se requieren tantas trampas , tantos engaños , tanta seducción , y finalmente tanta fuerza. ¿ No es un delirar eterno , el pretender que los honrados artesanos de Barcelona , esas gentes que siempre se han estado en sus casas cuidando de la educacion cristiana de sus familias , y de procurarles el pan ; quando en su domicilio disfrutan de una completa tranquilidad , tengan que emigrar , situándose en pueblos abiertos , en donde se hallan expuestos à todos los males de una guerra intestine. ¿ Quantos he conocido yo que han muerto por haber querido obedecer las órdenes de esas Juntas , que mandan desamparar los pueblos , siempre que se presenta el francés ! Las familias desoladas que lloran la muerte del padre , de la madre , ó del hermano à cuya sombra vivian , no han de clamar por al cielo una justa venganza contra los causadores de tamaños quebrantos ? ¿ Y podrán estos devolver à la Cataluña el sin número de gentes que han hecho perecer con desatinados decretos ? Ah ! lloremos amigo , lloremos tan gran cúmulo de males. » ... En esto le avisaron de que tenia aparejado el caballo. Se despidió de mí penetrado de dolor , y marchó con la mayor velocidad. Yo dije entre mí. ¿ Quan grande debe de ser el sentimiento de este hombre , y quan persuadido està de que tiene razon , toda vez que cae en la indiscrecion de explicarse asi , sin conocerme ! ¿ Oh fuerza imperiosa de la verdad ! Nada hay que te resista entre los hombres de bien.

NOTICIAS PARTICULARES DE BARCELONA.

GOUVERNEMENT DE BARCELONE.

Ordre du jour du 27 Novembre 1811.

Le nommé *Grenier*, ex-aide-garde-magasin, convaincu de désertion à l'ennemi, a été condamné par un conseil de guerre spécial à la peine de mort et à l'amende de 1500 francs.

Le général chef d'état-major du Gouvernement,

Signé URBAIN DEVAUX.

GOBIERNO DE BARCELONA.

Orden del día 27 de Noviembre de 1811.

Grenier, ex-ayuda de guarda almacén, convicto de desercion al enemigo, ha sido sentenciado por un consejo de guerra especial à la pena de muerte, y à una multa de 1500 francos.

El General gefe del Estado mayor del Gobierno,

Firmado URBANO DEVAUX.

AVISOS.

Le public est prévenu que jeudi 28 du courant, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé au Secrétariat-général de l'Intendance à l'adjudication, 1.^o du Jardin du collège de St. Bonaventure; 2.^o d'une boutique et habitation n.^o 42, dépendant du couvent de Saint Joseph.

—On vendra aujourd'hui les trois bateaux annoncés dans les diaris précédens.

Se previene al público que el juéves día 28 del corriente, à las dos de la tarde, se procederà en la Secretaría général de la Intendencia, à la adjudicacion, 1.^o del Jardin del colegio de S. Buenaventura; 2.^o de una tienda y habitacion dependiente del convento de S. Josef.

—Hoy se venderán los tres bateles anunciados en los diaris precedentes.

Avec permission du Gouvernement; loterie d'une maison située à l'entrée de Sans, en très-bon état, et ayant un jardin de cent pieds de long et 160 de large, qui existe depuis six ans. Cette maison est évaluée à 3000 livres catalanes, et est libre de toute hypothèque.

On pourra prendre les billets, à un réal de veillon chacun, chez Mr. Silvestre, rue den Aray, revendeur: cette loterie finira le 15 février 1812.

Dans la rue des Escudellers, à la boutique du coin de la rue des Arenas devant celle den Carabassa, on vendra demain toutes sortes de hardes vieilles et neuves, en lingerie, habits, gilets, culottes et autres; draps de soie, indienne, mouchoirs, mantelines, bas et fil de chanvre etc.

Dans la même boutique on enseignera une personne qui a une voiture, et une tartane couverte très-commode pour voyager.

Sirvient.

Teresa Huguet, busca casa para servir, sabe guisar, darán razon de ella, en la calle de las Sitjas, casa n.^o 2.

TEATRO.

La Sociedad dramática Española representará hoy la comedia titulada *Donde hay agravios no hay celos*, *Amo criado*; tonadilla saynete y el cachitulo.

Con permiso del Gobierno se rifa una Casa situada en la entrada de Sans; se halla en un muy buen estado, tiene un huerto de cien pies de largo y 160 de ancho. Construyóse seis años ha. Está valuada à 3000 libras catalanas, y es libre de todo cargo.

Los billetes se pagarán à real de vn., y se despacharán en la casa del Sr. Silvestre, revendedor, de la calle den Aray. Se cerrará à 15 de febrero de 1812.

En la tienda de la calle dels Escudellers esquina de la^a Arenas, frente à la den Carabassa, se venderán mañana todas suertes de lios viejos y nuevos de tela, casacas, juvenes, calzones y ropas de seda, indianas, pañuelos, mantillas, medias, é hilo de cáñamo, etc.

En la misma tienda darán razon de quien vende un carruage, y una tartana cubierta, muy cómodas para andar de camino.